



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°14

Réunion de bureau du vendredi 07 janvier 2022

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MME B. GIURAN - MM. C. CASTROFLORIO, J. THAON, J. GRAGLIA, A. MARY, Y. SIAD, S. CHILOTTI, L. CAPPATTI, J. NUCERA.

Excusé : M. Y. SIAD

Début de la séance : 19h15

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°13 du 17 décembre dernier.

La commission de District de l'arbitrage présente tous ses meilleurs vœux pour cette année 2022 au président du District, à tous les membres du Comité de Direction, le personnel du District, à tous les clubs azuréens, ainsi qu'à tous les licenciés et bénévoles. Elle remercie tous les clubs et les officiels qui se sont manifestés lors de cette période des vœux.

La CDA souhaite un prompt rétablissement à FALKOU Jordan arbitre du district de catégorie D3.

1 - CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA a reçu AGREBI Aymen arbitre assistant¹ de la rencontre de D2 opposant l'US Valbonne au Stade Vallauris.

Décision prise par PV distinct.

La CDA a également reçu MM. CHOUCANE Zine et GIORGELLI Gregory arbitres désignés lors de la rencontre de D3 opposant le ROS Menton à l'ES Contes.

Décision prise par PV distinct.

M. ENOH Ayuk également convoqué ce jour est absent non excusé.

Décision prise par PV distinct.

Le challenge « DEFI CUP » réservé aux catégories U15 et U18 filles se déroulera le 5 février 2022 en présence de 8 arbitres féminines.

Un cours théorique est prévu le mardi 18 janvier pour les arbitres de district D1 au siège du district de la Côte d'Azur.

Le président de la CDA a répondu favorablement à une invitation du Président de la commission des délégués afin de participer à une réunion de l'ensemble des délégués du District le jeudi 20 janvier prochain.

Le tournoi de l'AS CANNES est validé par la commission des tournois en catégories U8-U9 et programmé les 23 et 24 avril 2022.

3 – DEPARTEMENT CONTROLES

9 observations dans la catégorie Seniors et 3 parrainages chez les nouveaux stagiaires Jeunes ont eu lieu durant le week-end des 18 et 19 décembre 2021.

4 – DEPARTEMENT DESIGNATIONS

Le département désignations a pu couvrir l'ensemble des rencontres des journées du 18 et 19 décembre 2021.

Fin de séance : 21h30

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de séance :
M. Laurent CAPPATTI